

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Band: 111 (2013)
Heft: 12

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouveautés

La Fondation SANTE SEXUELLE Suisse annonce qu'elle a élargi l'éventail de ses publications avec:

- *Un mémento électronique* sur les infections sexuellement transmissibles destiné aux professionnel-le-s de santé sexuelle, formation et conseil propose un support commun d'information pour la prévention contre le VIH et des autres IST: IST-Mémento (31 pages, disponible en allemand et français, à télécharger).
- *Une carte postale* qui sert de matériel de promotion pour l'application smartphone «Docalizr». C'est une manière originale de faire connaître l'application et de soutenir toute action de sensibilisation: Carte «Docalizr» (carte promotionnelle au format A6, allemand et français, recto-verso, à commander gratuitement).

Que savons-nous sur le déni de grossesse à l'heure actuelle?

Un état des lieux des recherches, réflexions et avancées autour des dénis et dénégations de grossesse a été publié récemment. La diversité des théories et des observations montre des situations qui semblent très variées, allant du traumatisme sévère jusqu'à la «banalité désarmante», illustrant la pluralité des cas cliniques. Plusieurs axes de recherche semblent à approfondir, notamment celui de l'exploration du fonctionnement psychique des femmes ayant dénié leur grossesse.

Source: Sarah Seguin et al. Dénis et négations de grossesse: une revue de la littérature.

Dans: La psychiatrie de l'enfant, 1/2013, 267-292.

– L'enquête «Devenir Parent» révèle que les intentions de répartition des tâches domestiques et de soin au bébé que les futurs pères et mères émettent durant la grossesse n'ont pas d'incidence sur la répartition qu'ils auront un an après la naissance. Cette répartition dépend donc d'autres facteurs que de la volonté de se répartir les tâches d'une manière ou d'une autre.

Vous pouvez vous abonner gratuitement à la Newsletter Démon ou la télécharger depuis le portail statistique www.statistique.admin.ch ▶ Thèmes ▶ 01 Population ▶ Newsletter

Elimination de la rougeole d'ici fin 2015

Pour libérer la Suisse de la rougeole, un taux d'immunisation de la population de 95% devrait être atteint (immunité conférée par la vaccination ou par la maladie). Actuellement, le taux de vaccination s'élève en moyenne à 85%, avec des variations assez importantes selon les cantons.

Adoptée en novembre 2011 par le Conseil fédéral, la «Stratégie d'élimination de la rougeole» prévoit des mesures aux niveaux cantonal et national pour augmenter notamment la couverture vaccinale, lutter contre les flambées de rougeole et assurer la surveillance épidémiologique de la maladie.

En tête des priorités vient l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants. A l'avenir et de manière durable, au moins 95% des enfants jusqu'à deux ans devraient avoir reçu deux doses de vaccin. En 2012, ce taux atteignait 85%; en outre, 8% n'avaient reçu qu'une dose et, de ce fait, étaient insuffisamment protégés. Les adultes jusqu'à 50 ans sont également appelés à combler d'éventuelles lacunes de vaccination. Depuis janvier 2013 et jusqu'à fin 2015, la vaccination est pour cela libérée de la franchise d'assurance. Les personnes nées en 1963 ou avant ne sont pas concernées. On considère qu'elles ont pratiquement toutes dû contracter la rougeole.

Source: Communiqué de presse OFSP du 24.10.2013
Pour en savoir davantage: www.stoprougeole.ch

Fécondité et parentalité

Tel est le thème de la nouvelle Newsletter Démon parue en octobre 2013 (10 pages, uniquement en version électronique). Quatre sujets pouvant intéresser les sages-femmes y sont abordés:

- L'étude «Eurostat» suit l'évolution de la fécondité dans 31 pays européens (y compris la Suisse) durant les années 2000–2011 et la compare avec des indicateurs sélectionnés de la récession économique. Ses résultats montrent qu'une crise économique peut inciter certains couples à différer la décision d'avoir un enfant, surtout s'ils n'en ont pas encore.
- Avoir un enfant avant 20 ans, c'est relativement rare en Suisse. Les dernières données indiquent que les naissances chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans sont sept fois moins fréquentes en 2011 qu'elles l'étaient en 1971.
- Choisir d'avoir quatre enfants ou plus, c'est un phénomène cantonal. Ainsi, les mères qui ont fait le choix d'une famille nombreuse ont entamé leur fécondité tôt dans leur vie, puisqu'à la naissance de leur quatrième enfant ou plus, elles affichent la trentaine. Les familles nombreuses sont toujours davantage représentées dans les régions rurales de la Suisse orientale et centrale.



- *Trois brochures traitant du VIH et des IST*: Romans-photos «Sous le signe de la passion», «Amour, amitié et trahison» et «Les jeux de désir» (allemand, français, espagnol et anglais, à télécharger et commander, 6.90 CHF/pce).

A commander depuis la boutique en ligne sur: www.sante-sexuelle.ch/fr ▶ Shop & Matériel d'information

Les addictions en Suisse en 2012

Depuis 2011, quelque 11 000 personnes (de 15 ans et plus) domiciliées en Suisse sont questionnées chaque année sur les thèmes de l'alcool, du tabac, des drogues illégales ou encore des médicaments. Une deuxième série de résultats est maintenant disponible sur le site Internet www.monitorage-addictions.ch qui présente, depuis juillet 2013, le thème des addictions de manière complète et permet ainsi de tirer des parallèles avec d'autres bases de données.

Tabac

Chez les 15 à 19 ans, 24,5% sont des fumeurs quotidiens ou occasionnels. La proportion atteint un tiers chez les 20 à 24 ans (32,6%) et les 25 à 34 ans (33,6%). La consommation de tabac diminue avec l'âge, la part de fumeurs n'étant plus que de 9,1% chez les plus de 74 ans. Sur l'ensemble des fumeurs interrogés, 32,3% ont indiqué vouloir arrêter dans les six mois. Ce nombre est en légère hausse par rapport à 2011 (27,6%). Plus d'un quart des hommes ayant un bas niveau de formation (école obligatoire ou secondaire) fument quotidiennement, contre 16,2% des hommes ayant suivi une formation professionnelle supérieure. Le pourcentage est de 12% pour les hommes titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une haute école. Ces différences n'apparaissent pas chez les femmes.

Alcool

Neuf personnes sur dix en boivent et une sur cinq présente un comportement à risque. En vieillissant, toujours plus d'individus boivent quotidiennement. Plus une personne a une formation élevée, plus elle présente une consommation à risque. Trois hommes sur dix au bénéfice d'une formation supérieure boivent trop souvent ou en trop grande quantité. Cette proportion atteint 23% chez les femmes diplômées d'une université ou d'une haute école.

Autres substances

Le cannabis reste la substance illégale la plus répandue en Suisse. Leur consommation demeure toutefois à un niveau très bas: 0,2% pour l'ecstasy, 0,5% pour le LSD et 0,1% pour les amphétamines.

Voir aussi: OFSP Bulletin 43/13, 731-734.

Enquête suisse sur la santé 2012

Quelque 21 500 personnes domiciliées en Suisse ont été interrogées en 2012 sur leur état de santé et leurs comportements concrets.

De l'analyse des données, il ressort que 41% de la population suisse de 15 ans et plus sont en surpoids, voire obèses. Les hommes sont plus d'une fois et demie plus concernés que les femmes (51% contre 32%). Le surpoids et l'obésité ont ainsi continué de progresser, après avoir marqué le pas entre 2002 et 2007. Depuis 1992, la proportion de personnes obèses a presque doublé pour s'établir à 10%. Quant aux personnes souffrant d'hypertension ou ayant un taux de cholestérol trop élevé, leurs parts ont pro-

gressé respectivement de 20 à 27% et de 12 à 17% depuis 1997. L'augmentation est plus marquée chez les hommes que chez les femmes.

Activité physique en hausse

56% de la population de 15 ans et plus faisaient du sport en 2012 et 72% suivaient les recommandations actuelles concernant l'activité physique.

La part des personnes ayant une activité physique suffisante pendant leurs loisirs a augmenté de dix points depuis 2002, tandis que celle des personnes ne pratiquant aucun exercice a reculé de 19 à 11% durant la même période.

Source, Communiqué de presse OFS du 10.10.2013

Rapport sur le congé de paternité et le congé parental

Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Congé de paternité et congé parental. Etat des lieux et présentation de divers modèles». Il répond ainsi au postulat de la Conseillère aux Etats Anita Fetz (11.3492) lui demandant d'examiner un modèle de congé parental financé par l'épargne individuelle et accompagné de mesures fiscales.

Ce rapport (119 pages) présente la situation actuelle en Suisse, au niveau international et dans différents Etats européens. Il procède ensuite à une analyse de huit modèles de congé de paternité et de congé parental.

Les différents modèles

- *Le modèle 1* inscrit dans le Code des obligations le droit à un congé de paternité ou parental sans prévoir une indemnisation ou une rémunération.
- *Le modèle 2* se fonde sur le pilier 3a de la prévoyance professionnelle et entend élargir les possibilités de versement de l'avoit du pilier 3a.
- *Le modèle 3* crée une nouvelle possibilité d'épargne individuelle défiscalisée en vue du financement d'un congé parental.
- *Le modèle 4* institue un droit à un congé de paternité d'une semaine avec un droit au salaire.
- *Le modèle 5* accorde aux pères un congé de paternité de quatre semaines financé par le régime des allocations pour perte de gain.
- *Le modèle 6* institue un congé parental de 16 semaines au total financé par le régime des allocations pour perte de gain.

- *Le modèle 7* reprend le modèle de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales qui propose d'instituer un congé parental de 24 semaines au total financé par le régime des allocations pour perte de gain.
- *Le modèle 8* résulte de la combinaison de trois modèles (1, 2 et 5). L'introduction d'un congé parental de 16 semaines pour chaque parent s'accompagne pour le père d'une indemnisation du congé via le régime des allocations pour perte de gain pendant quatre semaines.

Le rapport présente les principales caractéristiques (durée, bénéficiaires, prestations octroyées, etc.) de chaque modèle, une évaluation des coûts et ses avantages et inconvénients. Une synthèse et une évaluation comparative des huit modèles présentés tant du point de vue de leurs coûts que de leur impact à différents niveaux sont ensuite proposées.

Source: Communiqué de presse du 30.10.2013 sur: www.news.admin.ch Il est possible d'y consulter et de télécharger ce document.